



PLFSS 2025

Déclaration des représentants CGT, CFTC, FO, FGR-FP, FSU, Ensemble et Solidaires

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025, avec 14,8 milliards d'économies sur le versant protection sociale collective est un véritable projet d'austérité. Il est marqué par l'objectif de « *contribuer au redressement des finances publiques... et à ramener le déficit public sous le seuil des 3 % en 2029.* »

Ce n'est pas la mission de la Sécurité sociale qui, rappelons-le, selon ses principes fondateurs *est une organisation basée sur la cotisation - qui n'est rien d'autre qu'un salaire différé « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »*. Sa mission est de répondre aux besoins.

Or, les exonérations de cotisations pratiquées depuis des années, atteignent aujourd'hui près de 80 milliards sans améliorer l'emploi mais entretiennent au contraire les trappes à bas salaires qui laissent nombre de nos concitoyens dans la précarité. Ce ne sont donc pas les 4 milliards de recettes récupérées sur ces 80 milliards qui modifieront fondamentalement les choses. Car le problème de la Sécurité sociale c'est surtout un problème de ressources plutôt que de dépenses.

La situation du système de santé en France est très critique et l'accès aux soins de plus en plus difficile, notamment pour les retraité·es et les personnes âgées, souvent plus fragiles du fait de leur âge et de la dégradation du système (déserts médicaux, pénurie de médicaments, problèmes de transport, coût de la santé, déremboursement, franchises, recours souvent contraint au secteur 2, etc.).

Les complémentaires santé, indispensables, très chères, vont encore augmenter (avec la hausse de 30 à 40 % du ticket modérateur). Le renoncement aux soins est en hausse, avec les conséquences sur la santé des personnes concernées et sur la santé publique. Or le PLFSS ne répond en rien à la gravité de la situation avec un ONDAM fixé à + 2,8 %, mais en réalité proche de 0 si on tient compte de la sur-cotisation CNRACL et de la revalorisation des tarifs des visites médicales à 30 €. Rappelons qu'en 2024, l'ONDAM qui avait été fixé à 3,2 % s'était avéré nettement insuffisant au regard – entre autres – de l'inflation.

Tous les rapports (IGAS, CESE, HCA, etc.), toutes les forces syndicales, tous les personnels et associations du secteur de l'autonomie le disent : la faillite est là et les coûts pour les personnes sont insupportables, les aidant·es, épuisé·es et dont le nombre diminue, ne peuvent se substituer aux soignant·es professionnel·les, très insuffisant·es en nombre, selon les personnels eux-mêmes. L'ouverture de 6 500 postes ne correspond en rien aux besoins. 85 % des EHPAD sont en déficit. Les maigres moyens accordés pour l'autonomie ne vont pas améliorer la situation. L'objectif des dépenses est bien insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins et l'inflation de ces dernières années. Les crédits prévus ne permettront pas aux structures actuelles (EHPAD et aide à domicile) de faire face aux besoins en 2025 et, encore moins, de résorber les déficits cumulés. La fusion des sections tarifaires « soins » et « entretien de l'autonomie », qui pose bien des problèmes, n'apportera aux EHPAD qu'une fraction limitée de crédit. Une loi de financement et de programmation ainsi qu'un grand Service public national de l'autonomie sont indispensables et il y a urgence, d'autant que les « baby-boomers » arrivent aux grands âges.

Que dire de l'indigence des mesures en faveur de la santé mentale, qui concerne aussi les personnes âgées ? La priorité nationale affichée se heurte aux moyens quasi inexistantes alloués à la psychiatrie.

Le déficit est avant tout une affaire de recettes et les mesures temporaires, exceptionnelles et ciblées envers les grosses fortunes et les grandes entreprises ne peuvent masquer que les contraintes vont porter essentiellement sur les salarié·es et les retraité·es. Les mesures d'austérité vont toucher de plein fouet les retraité·es qui sont accusé·es d'être pour une bonne part responsables du déficit. La revalorisation de janvier 2024 (5,3 %) n'est pas « exceptionnelle » : c'est la simple application du code de la Sécurité sociale. C'est cette loi qui a été rarement respectée : selon la CNAV, entre fin 2003 et fin 2023, les pensions ont été revalorisées de 29,8 % alors que l'inflation a été de 39 % (« *Pensions de retraite : vingt ans de décrochage* », titre la revue *Notre Temps* de novembre 2024). Cette dernière revalorisation ne couvre donc pas, tant s'en faut, les pertes subies.

La mesure de décalage de 6 mois pour les pensions de base et celles de l'IRCANTEC va aggraver une situation déjà difficile pour nombre de retraité·es face aux dépenses contraintes et aux coût des complémentaires santé. On va vers la paupérisation annoncée par le COR.

La population vieillit, entraînant la fragilisation d'un nombre plus grand de personnes, les affections chroniques se développent, le nombre de personnes en perte d'autonomie va augmenter. Une telle situation impose des engagements politiques forts et une politique de financement pérenne, une augmentation des ressources de la Sécurité sociale. Nos organisations ont des propositions : lutte contre les exonérations de cotisations et contre l'évasion fiscale, mais aussi pour une augmentation des salaires, pour l'égalité salariale, pour une politique de l'emploi à la hauteur.

Les organisations signataires portent un avis négatif sur le PLFSS 2025.